

REÇU LE

18 MAI 2018

Mairie de VILLY-LE-PELLOUX

Bernard Heritier
Représentant l'indivision Heritier
Au 741 route des Glières
À Villy-le-Pelloux

Le 16 mai 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Villy-le-Pelloux
74350 Villy-le-Pelloux

Objet : Demande de suppression de la référence au périmètre s'études dans la Modif1 du PLU en cours

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous confirme par ce courrier ce dont je vous ai parlé lors de ma visite à votre permanence du 4 mai 2018, à la mairie de Villy-le-Pelloux.

L'arrêté du maire de Villy- le-Pelloux ordonnant l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification N°1 du PLU comporte la phrase suivante :

« En outre, la modification du PLU permettra.....report sur le document graphique annexe du PLU (Pièce 4-1) du périmètre du lieudit « Chez cartier » »

C'est cette phrase et la modification du PLU qui en résulte dont nous demandons la suppression, pour les motifs suivants :

1. La manière dont le périmètre d'études a été adopté.
2. L'absence d'information auprès des intéressés, qui les a empêchés de faire valoir leurs droits
3. L'absence de recherche de concertation de la commune en ce qui nous concerne pour définir un projet optimal.

En développant chacun des points :

1. La délibération définissant le périmètre d'études a été adoptée le jour même de la signature qui valide le PLU, le 24 janvier 2017. C'est totalement incohérent : Soit l'aménagement de la zone concernée était urgent et il fallait l'inclure dans le PLU avant sa finalisation, soit il ne l'était pas et on devait attendre la révision suivante. Révision et non pas modification car concerne l'aménagement de toute une zone de la commune. La qualifier «d'erreur matérielle » est une contre-vérité.

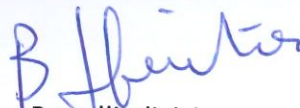
L'approbation du périmètre d'études a permis, dès son adoption, de bloquer toute évolution immobilière sur son emprise, dont notre propriété, et ce pour une durée qui peut aller jusqu'à 10 ans.

Pourtant, le Conseil Municipal ne voit pas de contradiction à aménager une partie du périmètre d'études, sans étude. Par la délibération du 20 février 2018, il vote l'acquisition de notre propriété pour un projet « ... permettant de modifier la voirie, démolir une ancienne maison, de construire un petit immeuble de 8 à 10 logements et la création de locaux professionnels pour des professions libérales et la création d'un commerce de proximité et de 30 places de parking » (voir pj). Ce projet est tout à fait discutable: il bloque un projet de logements pour en autoriser un autre; des locaux de professions libérales peuvent trouver leur place dans OAP1; un commerce de proximité peut être placé ailleurs et, en particulier, dans le bâtiment que la commune a acheté près de la mairie et où des parkings existent déjà..

1. L'absence d'information des intéressés:
 - a. Nous n'avons été informés, à aucun moment, de la délibération instituant le périmètre d'études et l'avons appris fortuitement en juin 2017. Le périmètre concerne un petit nombre de propriétaires qu'il aurait pourtant été facile de contacter. Cela aurait été la moindre des politesses. C'est aussi une manière bien commode de les priver de leurs droits de recours.
 - b. Nous n'avons été informés, à aucun moment, de la délibération qui approuve l'acquisition de notre propriété. Deux « oublis » successifs peu plausibles, d'autant que, à différentes reprises nous avons été en contact avec Monsieur le Maire et qu'à aucun moment il nous a informés des délibérations qui nous concernent directement.
2. L'absence de volonté de dialogue et de concertation: Les éléments ci-dessus et les contacts et réunions pris à notre initiative, visant à l'obtention d'un compromis acceptable sont restés infructueux à ce jour.
J'ai proposé à M. le Maire, le 4 mai, de présenter au Conseil Municipal un projet alternatif qui favorise le vivre ensemble, l'activité économique et le développement durable. Il a donné son accord, j'attends ses propositions de dates.

Dans l'intervalle, nous demandons la suppression de toute référence au périmètre d'études dans la modification du PLU.

Meilleures salutations



Pour l'indivision
Bernard Heritier
22 route de Pallud
73200 Albertville
brd_heritier@yahoo.fr
Mobile 0614083757